

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° 2026_DE_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, JEAN PIERRE ROMIER, Nadine THIERS-MARQUES, Anne-Marie MAILHE, MAGALI COMBY, PHILIPPE VALDEYRON, ANGELE BOUSQUET, Rudy AGUILAR, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE, Xavier FRAICHE

Représentés : Nicolas CADIO représenté par YVES MALRIC

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MAGALI COMBY est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 26 mars 2025 ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre l'intégration directe.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 27 février 2014.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de rédacteur (contractuel) en raison du besoin d'intégration d'un ou une secrétaire générale de mairie (changement de grade dans la même collectivité suite au départ à la retraite de Madame Fabre Myriam et à la suppression du poste d'attaché accordée par le CST Comité Social Territorial en date du 26 mars 2025)

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :



CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
<u>Catégorie A :</u>				
Attaché principal	A	0	0	0
<u>Catégorie B :</u>				
Rédacteur (contractuel)	B	1	0	19 h 00 hebdomadaires
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
<u>Catégorie C :</u>				
Adjoint technique territorial	C	1	0	17 h 00 hebdomadaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

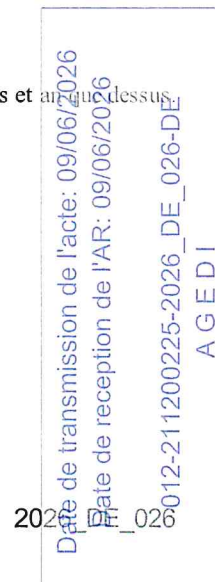
Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 05 juin 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de La Bastide Pradines,

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an susdésignés.

Le Maire,
Yves MALRIC



2026_026